

GESTION DU SOL



Fertilisation des sols : Je choisis l'apport organique adapté à ma ferme

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

Public : paysans et paysannes installé(e)s, porteurs et porteuses de projet

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogique : Identifier les différentes méthodes de fertilisation et choisir la plus adaptée à sa ferme.

Date : Lundi 17 oct. et mardi 18 oct.

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu :
Salle : Pépinière La Ferme de Napollon, 280 avenue des Templiers -13400 Aubagne.

Intervenants :
Blaise Leclerc, ingénieur agronome. Directeur du bureau Orgaterre, spécialisé dans les relations entre agriculture et environnement et est expert en matières organiques à l'ITAB.

Appréhender le fonctionnement de son sol.
Être capable de raisonner la fertilisation de ses parcelles selon des méthodes alternatives et choisir le/les intrants adaptés au système d'exploitation.
Apprécier les impacts des changements de pratiques.
Identifier des indicateurs de suivis des changements de pratiques (aspects économiques, sociaux et environnementaux).

PROGRAMME

Le 17 octobre :

Matinée

✿ Acquérir des bases du fonctionnement d'un sol vivant.

✿ Être en mesure d'expliquer les propriétés des sols liées aux matières organiques.

✿ Lister les différents types de fertilisants organiques existants.

Après-midi

✿ Etude de terrain : visite sur les terres d'un maraîcher utilisant du compost.

Le 18 octobre :

Matinée

✿ Mesurer l'adéquation entre le(s) compost(s) et les types de sols.

✿ Identifier le(s) compost(s) adapté(s) aux système de culture. Apprécier la qualité environnementale de l'utilisation du compost sur son exploitation.

✿ Rappeler les aspects réglementaires sur l'utilisation des composts.

Après-midi

✿ Identifier les impacts des changements de pratiques.

✿ Mesurer la faisabilité (technique, humaine, économique) de l'utilisation des composts par rapport au système d'exploitation.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**